

## Tarification – Travaux de voirie / Chantiers

Échafaudage / benne	1 €	par mètre linéaire / jour
Engins de chantier	3 €	par demi-journée
Stationnement réservé (emménagement, déménagement, travaux)	6 €	par demi-journée
Clôtures provisoires de chantier	10 €	par jour
Grue	15 €	par jour

### Informations importantes :

#### 1. Mode de règlement :

La tarification sera à régler via un **titre de paiement** émis au nom du demandeur par le trésor public. **Rien à régler le jour de l'installation.**

#### 2. Changement de dates ou fin de travaux :

En cas de modification de la date ou de la fin des travaux, merci de prévenir rapidement les **services techniques par mail**, afin que nous puissions ajuster le tarif et éviter toute surfacturation.

#### 3. Durée d'occupation :

La durée d'occupation est comptée en **jours calendaires**.

#### 4. Prolongation :

Tout arrêté peut être prorogé **maximum une fois**, via un **nouveau formulaire**, en indiquant le **numéro de l'arrêté ou de l'autorisation initiale** qui vous a été transmis.

#### 5. Visibilité des tarifs :

La tarification sera **visible dans l'arrêté ou l'autorisation**, ainsi que sur le formulaire de demande.